

SCHÉMA DES MOBILITÉS DE L'AIN

INVENTER LA ROUTE DE DEMAIN

Lundi 12 décembre 2022, dans le cadre de la démarche d'élaboration de son schéma de mobilité, le Département de l'Ain a présenté le bilan de la phase diagnostic menée après une large concertation avec ses différents partenaires (État, Région, Départements voisins, EPCI, SCOT, Grand Genève, Métropole de Lyon, SNCF, APRR, ATMB, Slea, Aintourisme). Il a également esquissé les premières orientations qui seront déclinées dans la phase suivante.

L'objectif de ce schéma, en lien avec les autres compétences du Département, est de développer l'attractivité des territoires, mais aussi d'inventer la route de demain, avec comme préoccupation constante la sécurité et la préservation du patrimoine routier, le développement durable et l'environnement, la multimodalité. La volonté du Département est avant tout, d'apporter des solutions concertées et cohérentes aux problématiques de mobilités rencontrées par les usagers, avec des attentes fortes en matière de mobilités douces.

Objectif N° 1 : maintenir les chaussées en bon état dans un souci de développement durable et de maîtrise des coûts

Le schéma des mobilités de l'Ain vise à renforcer les moyens pour **maintenir le réseau routier départemental en état** et éviter que la dégradation des chaussées entraîne des problèmes de sécurité et des surcoûts. Il s'agit aussi de poursuivre le **déploiement de techniques innovantes** et d'accompagner les collectivités locales intéressées par ces nouveaux procédés de traitement des chaussées.



Objectif N° 2 : sécuriser le réseau routier, les ouvrages d'art et les routes soumises au risque de chutes de rochers

Le Département poursuit sa politique de **sécurisation du réseau routier et des ouvrages d'art**. Dans ce cadre, pour protéger les falaises, il prévoit de poursuivre les opérations curatives mais aussi de renforcer les actions préventives.

Objectif N° 3 : adopter des techniques routières plus respectueuses de l'environnement

Techniques innovantes de traitement des chaussées, alimentation de méthaniseurs agricoles par aspiration des herbes fauchées sur les accotements du réseau routier, optimisation des dosages de sel lors des périodes de verglas, **le schéma des mobilités s'inscrit dans une logique de développement durable.**

Objectif N° 4 : porter les projets d'aménagement stratégiques et prioritaires pour le Département

Porte de France, restructuration du pont de Frans et du pont de Belleville, accès au Pays de Gex (diffuseur A40), bouclage du contournement de Bourg-en-Bresse, études concernant un éventuel pont entre Loyettes et Lagnieu, désenclavement de Belley, diffuseur de l'A42-Leyment, déviation des Echets... de nombreux projets d'aménagement structurants sont à l'étude.

Liste des projets non exhaustive à consolider dans la deuxième phase du schéma des mobilités.

Objectif N° 5 : mieux gérer et traiter les nuisances liées au trafic routier

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement sera réactualisé. Le schéma des mobilités met également en avant les enjeux de bruit sur les axes secondaires et y préconise des techniques de chaussées adaptées. Une règle d'usage des enrobés phonique sera définie.

Objectif N° 6 : contribuer à la transition écologique en intégrant mieux au réseau départemental les autres formes de mobilités

Il s'agit de **concevoir des projets routiers qui incitent au report modal et favorisent les déplacements des modes doux ou des transports collectifs.**

L'objectif est aussi de faciliter l'accès en car aux gares et aux sites touristiques.



Le schéma accorde une place importante aux **mobilités douces**. Dans tout projet de rénovation de voirie ou d'ouvrage d'art, une étude des **besoins d'aménagement cyclable** devra être systématiquement réalisée.

Pour apporter une vision partagée à l'ensemble des acteurs de la mobilité, **le Département se propose de réaliser un schéma cyclable départemental, issu des schémas directeurs locaux.**

Le Département se réserve la possibilité de porter la maîtrise d'ouvrage de tronçons de voies cyclables pour pallier des ruptures d'itinéraires aux interfaces entre les EPCI ou les Départements, assurer la sécurisation des déplacements des collégiens ou assurer une continuité d'itinéraire.

La poursuite de l'élaboration du schéma des mobilités permettra d'identifier les premiers enjeux et secteurs stratégiques de cette nouvelle offre de services afin de mesurer les impacts potentiels en termes financiers et organisationnels.

Vers un Schéma directeur de mobilité construit dans la concertation

Le bilan de la concertation et les premières orientations du schéma des mobilités ont été présentées le 24 novembre dernier aux partenaires qui ont tous tenu à souligner la qualité du travail réalisé. Leurs attentes sont importantes, notamment en matière de mobilités douces. Le Département, acteur de proximité, semble être le bon échelon pour appréhender les mobilités dans leur ensemble. L'approche doit, en effet, être globale, multimodale et la plus transversale possible.

Les orientations présentées ce lundi 12 décembre 2022 aux Conseillers départementaux seront ensuite affinées pour constituer la première version du Schéma directeur de mobilité du Département de l'Ain qui sera présenté au cours du second semestre 2023.

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr